



# Trait d'union

Beaumont

Vignettaz

Monséjour

Journal de l'Association des intérêts du quartier de Beaumont - Vignettaz - Monséjour

Le billet du président

## BIENTÔT 40 ANS !

Une centaine de personnes nous ont fait le plaisir de participer à notre assemblée générale du 31 janvier dernier.

Thierry Steiert, Conseiller communal, Directeur de la police locale, de la mobilité, des services industriels et des sports nous a transmis les salutations et le sympathique message du Conseil communal et a répondu aimablement et précisément à toutes les questions de l'assemblée.

Le Président du Conseil général, Jean-Pierre Wolhauser nous a aussi honorés de sa présence.

Notre trésorière, Chantal Kolly doit malheureusement démissionner du comité pour des raisons de santé. En plus des finances, Chantal s'occupait de l'organisation de manifestations et des sorties de retraités et des ados. Hélas, cette dernière avait été renvoyée le printemps passé en raison d'un manque de participants. Par contre, la sortie des retraités en 2011 à Moléson et à la chocolaterie de Broc avait été très bien organisée par Chantal. Merci beaucoup pour l'ensemble de son travail au profit de notre association. Nous lui souhaitons le meilleur pour sa santé et un prompt rétablissement.

Bienvenue cordiale au sein du comité à Dominique Piccand qui reprend le poste important de trésorière. Merci beaucoup pour son engagement au profit de notre association.

La principale activité de cette année sera incontestablement l'exposition des artistes qui aura lieu du dimanche 24 au dimanche 31 mars.

Bravo et merci aux 22 artistes du quartier qui osent exposer leurs brillantes créations.

Les autres activités et manifestations qui ne sont pas mentionnées dans l'agenda sont les suivantes :

- Le défilé de la Landwehr dans le quartier à la Fête-Dieu le jeudi 30 mai dès 06.45 h. Merci à tous les musiciennes et musiciens de réveiller le quartier en musique.

- La Bénichon du dimanche 8 septembre avec l'Echo des Ordons, un super orchestre venant de Porrentruy.

- Le loto gratuit pour les enfants de l'école primaire du dimanche 8 décembre.

Votre association célébrera l'année prochaine son 40ème anniversaire lors de la fête du quartier du samedi 21 juin 2014 qui sera aussi celle de la musique.

Merci d'avance de votre participation et à bientôt à l'une ou l'autre de ces nombreuses activités !

Jean-Jacques Métrailler

### Sommaire

Quatrième expo des artistes : une visite à ne pas manquer	3
Echo du commerce et des services	5
Au coin de la rue La route du Fort-St-Jacques	6-7
Cinq nouvelles classes dans des pavillons	9-11

### Agenda

Expo des artistes Salle polyvalente de l'école de la Vignettaz	di 24.03 au di 31.03
Fête des voisins Terrain multisports de la Vignettaz	ve 31.05
Sortie des retraités inscription en page 5	je 20.06

### Cotisations 2013

10.00 CHF par ménage

Cotisation de soutien dès 20.00 CHF

Merci beaucoup à tous !

# QUATRIÈME EXPOSITION DES ARTISTES : UNE VISITE À NE PAS MANQUER

L'art est la source de vie, il est l'esprit de progrès, il donne à l'âme le plus précieux des biens : la liberté. Et nul n'en profite plus que l'artiste ! Créée en 2004 et revenant tous les trois ans, cette quatrième exposition est le résultat réjouissant de l'appel lancé dans le dernier numéro de notre journal. Cette année, plus de vingt artistes de notre quartier auront le plaisir d'attirer l'attention des visiteurs par des créations réalisées dans leur domaine favori. Nous adressons ici un chaleureux merci à Marcel Meier qui a coordonné l'organisation de cette importante manifestation culturelle de notre Association.

## L'EXPO DES ARTISTES

Artisanat, peinture sur tout support et autres techniques



**A la salle polyvalente de l'école de la Vignettaz  
Du 24 mars au 31 mars 2013, de 14 à 18h  
Mardi 26 mars et jeudi 28 mars jusqu'à 22h**

**Vernissage le 23 mars - 18h  
Entrée libre**



Il ne faut pas demander à l'artiste plus qu'il ne peut donner, ni au critique plus qu'il ne peut voir. Pour se forger une opinion sur le talent de nos artistes, le mieux est d'aller visiter cette exposition soi-même, en curieux ou en connaisseur, pour découvrir l'originalité de leurs œuvres. Traditionnellement, une large place sera accordée à la peinture, sous diverses formes : huile, pastel, aquarelle, acrylique, feutrine. Et aussi, la broderie japonaise en tableaux, des fantaisies en papier, enfin the no rolling stones, entendez par là des pierres qui ne roulent pas. Au total, des créations émanant de vingt-deux artistes de notre quartier, heureux de vous accueillir durant une semaine à la salle polyvalente de l'école de la Vignettaz. L'occasion vous sera peut-être donnée de les interroger sur ce qu'ils ont voulu exprimer, sachant que leur réponse sera moins dans leurs mots que dans leurs œuvres. Et lorsque les critiques ne sont pas d'accord entre eux, l'artiste – lui au moins – est en accord avec lui-même puisque sa liberté est aussi indispensable que son talent.

La reproduction de l'affiche ci-contre vous transmettra toute information utile quant aux jours et heures d'ouverture. Ne manquez pas le vernissage de l'exposition, le samedi 23 mars, à 18 heures ou, à défaut, venez plus tard découvrir les œuvres originales de leurs auteurs. Peut-être serez-vous emballés par l'une ou l'autre de leurs créations à un point tel que vous souhaiterez vous l'approprier. Vous rendrez ainsi un bel hommage à des artistes proches de chez vous, car une œuvre d'art n'existe que s'il y a des yeux pour l'admirer !

Nicolas Jordan

# UNE ÉCOLE POUR FAIRE DANSER LA VIE



De jeunes danseuses en synchronisation parfaite

Photo : Stephan Neubauer

Les habitants de **Beaumont-Vignettaz-Monséjour** peuvent s'enorgueillir d'abriter une Ecole de danse reconnue par la Fédération Suisse des Ecoles de Danse (FSED). Sa création en 2004 est l'œuvre d'une danseuse talentueuse, **Anouk Dénervaud**. Fribourgeoise, elle est reconnue par le **Registre professionnel des pédagogues de Danse Suisse**.

Elle s'est formée dès l'âge de 7 ans dans des écoles suisses et étrangères de grand renom, notamment à l'Ecole-Atelier Rudra Béjart de Lausanne. Dans son studio à l'Avenue du Midi 15, elle donne des cours de danse classique, de modern-jazz et de danse contem-

poraine, aux enfants dès 4 ans, ainsi qu'aux adolescents et adultes de tous niveaux.

Pour cette professeure très dynamique, exigeante et qui se dépense sans compter, la danse vise au développement harmonieux du corps et de l'esprit, ainsi qu'à un épanouissement humain par la grâce, le travail et l'effort que cet art exige.

Les élèves les plus avancés ont la chance de participer aux spectacles de la Compagnie Sé-Geste, troupe fondée et dirigée par Anouk Dénervaud. Depuis 2002, sept spectacles originaux de Sé-Geste ont connu un vif succès auprès du public fribourgeois à

l'Espace Moncor, à l'Espace Nuithonnie et au Nouveau Monde, sur des chorégraphies de la directrice ou de chorégraphes invités de renommée internationale.

Certaines élèves de l'école se sont déjà distinguées au Concours international de Danse de Nyon et ont contribué à l'essor de la Compagnie Sé-Geste. Danseurs et danseuses bénéficient d'une excellente qualité d'enseignement. En outre, des stages sont organisés en invitant des professeurs internationaux, du Conservatoire National Supérieur de Paris, de Sicile... Un spectacle clôt l'année de formation de la plus belle des manières et donne la possibilité aux élèves de dévoiler leurs talents naissants.

Jean-François Paccolat



Une école qui prend son envol grâce à Anouk Dénervaud

PROCHAIN SPECTACLE :

15 ET 16 JUIN 2013  
SALLE PODIUM, GUINRENSEIGNEMENTS : 079 631 08 15  
[www.anoukdanse.ch](http://www.anoukdanse.ch)

## SORTIE DES RETRAITÉS

### Bulletin d'inscription pour le jeudi 20 juin 2013

- rendez-vous à 8h. à l'arrêt des TPF de Beaumont-Centre, départ en car
- visite des mines d'asphalte du Val de Travers
- repas de midi
- visite d'une distillerie d'absinthe
- retour à Fribourg vers 18.30 h.

**Finance d'inscription : fr. 60.- par personne**  
(tout compris, sauf les boissons à midi)

**Délai impératif: le 31 mai 2013**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

No. tél. : \_\_\_\_\_

Talon d'inscription à renvoyer jusqu'au 31 mai 2013 à Jean-Jacques Métrailler, Beaumont 18, 1700 Fribourg ou [jjmetrailler@bluewin.ch](mailto:jjmetrailler@bluewin.ch)

# LE FORT ST-JACQUES

## Route du FORT-ST-JACQUES

Partant de la route de la Vignettaz, la route du Fort-St-Jacques se prolonge sur la commune de Villars-sur-Glâne, jusqu'à la hauteur du chemin du Belvédère, tout en conservant son nom. Le signal d'entrée de localité, à peine visible, peut nous le rappeler. À regarder de plus près, on remarquera que la numérotation de ses immeubles fait subitement un grand saut, passant de 29 à 131 lorsque l'on franchit les limites communales. Considérée longtemps comme privée, c'est-à-dire à la charge des propriétaires riverains, elle reçut en 1943 sa dénomination officielle. C'est en 1973 qu'elle est devenue route communale par décision des autorités de la ville de Fribourg, laquelle en assure désormais l'entretien. Par ailleurs, elle fait partie intégrante de la *Via Jacobi* guidant à travers notre pays les pèlerins sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle. La route du Fort-St-Jacques rappelle un épisode tragique de la guerre du Sonderbund.

La Suisse de la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle est marquée, dans divers cantons, par des conflits dus à l'anticléricalisme des libéraux et radicaux envers les catholiques-conservateurs. Ainsi, en violation du Pacte fédéral, la suppression des huit couvents d'Argovie par le Grand Conseil de ce canton provoqua une vive agitation dans tout le pays. De même, la réintroduction des Jésuites en Valais, à Fribourg et à Lucerne incita les libéraux et radicaux à demander leur expulsion du territoire suisse. Dans l'intention de renverser les gouvernements conservateurs de ces

cantons, des groupements de citoyens armés, appelés corps-francs, furent chaque fois vaincus, parfois au terme de combats sanglants.

### Le «Sonderbund» une alliance séparée

Sentant la nécessité de se protéger les uns les autres, les cantons conservateurs-catholiques de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Fribourg et du Valais décidèrent, en décembre 1845, de conclure une alliance à caractère défensif tout en s'engageant à se prêter assistance mutuelle. Dès qu'ils en eurent connaissance, les cantons libéraux demandèrent la dissolution de cette alliance qu'ils surnommèrent «Sonderbund» ou alliance séparée. Le 4 novembre 1847, la Diète vota, en l'absence des députés des sept cantons catholiques qui s'étaient retirés, la dissolution du Sonderbund par les armes en leur déclarant la guerre.

Le commandement de l'armée fédérale fut confié par la Diète - sorte de parlement des cantons - au colonel genevois Guillaume-Henri Dufour qui fut nommé général. C'était un officier de grande valeur, formé à l'école de Napoléon. Les cantons libéraux mobilisèrent toute leur élite et leur réserve, réunissant environ 100'000 hommes répartis en sept divisions. Face à ces troupes très bien équipées, l'armée du Sonderbund ne pouvait compter que sur 30'000 hommes de troupes régulières assistés de réservistes insuffisamment armés. À sa tête, le colonel grison Salis-Soglio, nommé général d'une armée de quatre

divisions : celles de Lucerne, des petits cantons, du Valais et de Fribourg. Cette dernière, commandée par le colonel Philippe de Maillardo, comptait 5'115 hommes répartis en trois brigades.

### La défense de Fribourg

De par sa situation géographique, Fribourg était forcément isolé des autres cantons du Sonderbund et ne pouvait compter que sur ses propres troupes. Son système de défense consista donc à se protéger d'attaques venant soit de Berne, soit du canton de Vaud. À cette fin, trois redoutes, ou fortifications, furent construites à Torry, au Guintzet et à Bertigny afin de défendre la ville. Le 12 novembre 1847 au soir, les troupes fédérales étaient proches de Fribourg et le 13 au matin le général Dufour envoya un ultimatum au gouvernement de Fribourg, le sommant de capituler. Le gouvernement obtint un armistice qui devait durer jusqu'au 14 au matin.

### Le combat du fort St-Jacques

Malgré l'armistice, des troupes vaudaises avaient tiré sur la redoute de Bertigny, appelée le *fort St-Jacques*. (On peut le situer à proximité de l'hôpital cantonal, d'où le nom du chemin de la Redoute, à Villars-sur-Glâne). Le violent combat qui s'engagea dura une heure et tourna à l'avantage des Fribourgeois. Voir encadré. Les troupes fédérales furent forcées de reculer en laissant sept tués et cinquante blessés. De leur côté, les défenseurs du fort n'avaient déploré que deux tués et un blessé. Malgré ce succès éphémère, mais en raison de la situation militaire nettement défavo-



Le fort St-Jacques, 13 novembre 1847, Dessin de Hubacher

rable, le Conseil d'État accepta le 14 novembre de capituler. L'armée fédérale ayant occupé les fortifications et la ville, ses troupes se livrèrent à des actes de pillage, à l'insu du général Dufour qui déplora les excès de ses soldats.

#### Sonderbund suite et fin

Après la chute de Fribourg, Zoug capitula le 21 novembre et les Lucernois furent défaits le 23 novembre. Tous les cantons catholiques furent contraints de désarmer, de renoncer à leur alliance et condamnés à payer au total six millions de francs d'indemnité. À Fribourg, le Conseil d'État fut dissout et un gouvernement provisoire de sept membres, de tendance radicale, fut formé. Les Jésuites, ainsi que d'autres ordres religieux affiliés, furent expulsés et les magistrats conservateurs mis en accusation. En décembre déjà, un nouveau Grand Conseil à majorité radicale était élu et le 19 mars 1848 la nouvelle constitution fribourgeoise entra en vigueur, avant la constitution fédérale du 12 septembre 1848, d'inspiration libérale et radicale, c'est-à-dire centralisatrice, subordonnant la souveraineté cantonale à la souveraineté fédérale. De confédération d'États, la Suisse deve-

**LE COMBAT DU FORT DE ST-JACQUES PRÈS FRIBOURG, LE 13 NOVEMBRE 1847 PAR LE LIEUTENANT XAVIER NEUHAUS, CHEF DES ARTILLEURS DU FORT. EXTRAITS.**

«Le samedi 13 novembre, vers les 4 heures du soir, un moment après qu'on venait de nous informer qu'il y avait armistice, nous voyons une bonne partie des troupes de la division vaudoise Rillet s'avancer, prendre position et quelques-unes se former en ligne de bataille. Nous étions à nos postes, canons chargés, mèche allumée, mais tout étonnés de ces mouvements, puisqu'il devait y avoir armistice. Tout à coup, deux compagnies de carabiniers suivies d'un bataillon d'infanterie font feu contre le bois des Daillettes où nos troupes sont prises à l'improviste. Aussitôt le feu commencé par les Vaudois, l'artillerie du fort St-Jacques, composée de deux pièces de canon de 4 et d'un obusier de 12, y répond en dirigeant son feu d'abord contre les troupes qui attaquaient les Daillettes, ensuite contre la batterie qui venait de se mettre en face du fort, sur le versant de Champrion, puis, celle-ci démontée en quelques instants, contre les bataillons Bollens et Grandjean qu'on voit venir au pas de charge sur le champ de Bertigny, directement contre notre redoute.

Ces bataillons et la compagnie de carabiniers Eytel à leur gauche sont reçus par la mitraille du fort et par le feu vif et soutenu de 18 carabiniers de landwehr et de 15 fantassins volontaires qui étaient dans la redoute ainsi que par d'autres hommes de nos troupes qui vinrent pendant l'action en renfort depuis le Guintzet.

Pendant environ une heure, l'engagement est très vif des deux côtés. Quelques mousquetaires du bataillon Bollens viennent en tirailant jusqu'au bord du fossé de la redoute. Sous le feu de nos carabiniers, les uns tombent percés de balles, les autres prennent la fuite. Enfin, au bout d'une heure de combat environ, les troupes vaudoises battent en retraite. Leur feu cesse, tandis que le fort continue de tirer un quart d'heure après, soit jusqu'à la nuit tombante.

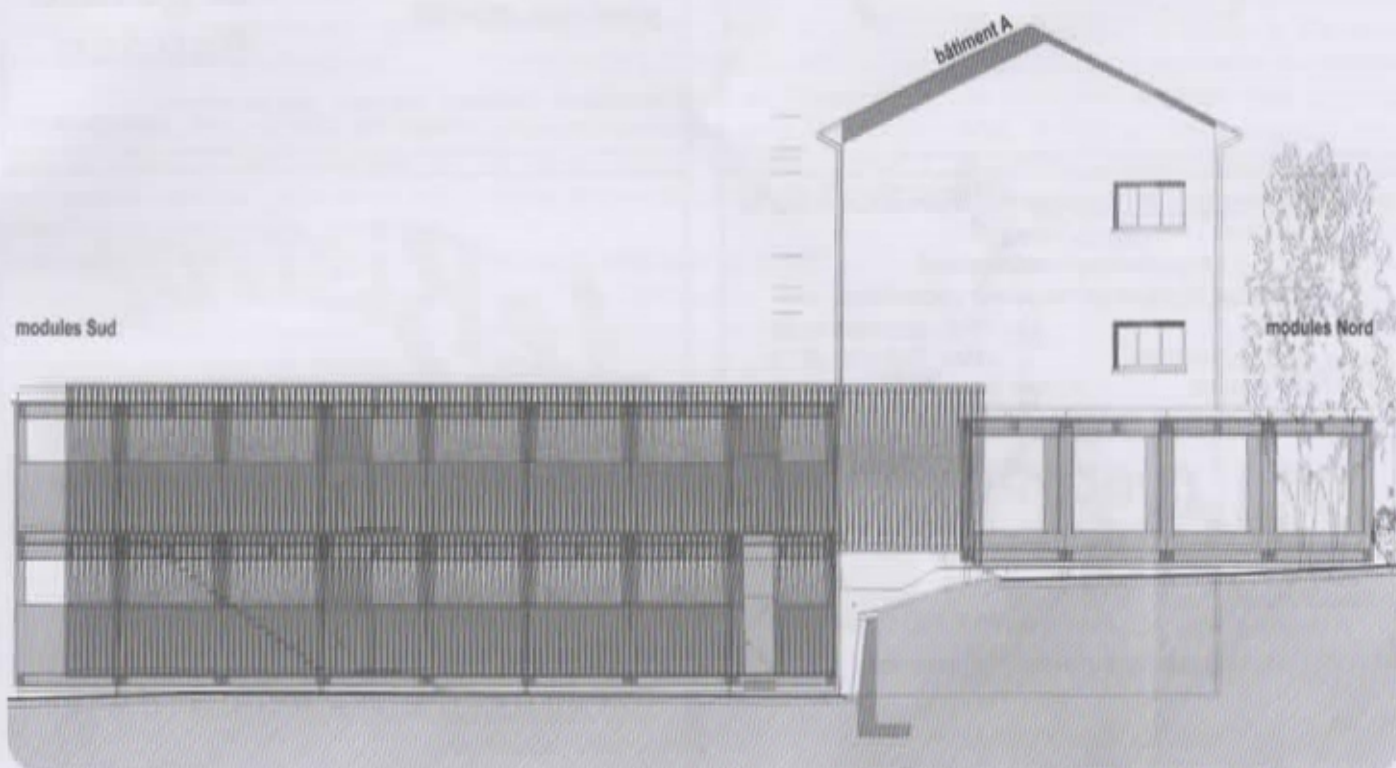
Le lendemain matin, on était bien prêt à recommencer et on s'attendait à une chaude journée pour ce dimanche. Mais point : avis de suspension des hostilités sans nous dire jusqu'à quand et pourquoi, puis la nouvelle de la capitulation qui ne parvint à notre fort d'une manière officielle que vers 1 heure après-midi, avec l'ordre de notre chef de brigade d'évacuer la redoute et de rentrer en ville.»

nait un État fédératif, le pouvoir exécutif étant exercé par le conseil fédéral et le pouvoir législatif par le conseil national

et le conseil des États.

Nicolas Jordan

# CINQ NOUVELLES CLASSES DANS DES PAVILLONS



Le nouveau projet reprend l'essentiel du concept initial : des pavillons sur deux niveaux reliés par une coursive. A gauche, les unités sur deux étages. A droite, le pavillon isolé, de plain-pied.

D.R. Itis Architecture

**Pour la rentrée 2013, l'école de la Vignettaz devait accueillir cinq nouvelles classes d'école enfantine dans des pavillons. Une perte de confiance entre la Ville et l'architecte en charge du dossier retarde le projet à 2014. Un appel d'offres très tardif est à l'origine du ratage.**

Cet automne, et pour une durée de sept ans, des pavillons devaient être installés sur le côté est du bâtiment A de l'école de la Vignettaz, avant d'être réutilisés sur le toit plat du Cycle d'orientation du Belluard. Cinq classes devaient y être accueillies suite à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine prévue pour la rentrée 2013.

Le projet paraissait intelligent et réfléchi, le timing parfait, même le budget de 2.4 mios avait été accepté par le Conseil général. C'est le Conseil

communal qui, le 10 février dernier, ayant perdu toute confiance envers le bureau d'architecte en charge du mandat, a interrompu abruptement les travaux. Solution de secours : les élèves de 1<sup>ère</sup> enfantine commenceront cet automne dans l'appartement du concierge, réquisitionné et transformé pour l'occasion.

Cela fait depuis le vote de février 2009 que la Ville sait qu'il faudra accueillir de nouvelles classes enfantines, mais l'appel d'offres pour ces fameux pavillons n'a été lancée qu'en... décembre 2012 ! Impossible dès lors de travailler correctement dans des délais aussi courts et à une période aussi chargée que la fin d'année.

« Gouverner c'est prévoir », clamait le très francophone Emile de Girardin : pas d'obstacle linguistique donc pour les welsches de l'exécutif communal.

Le problème est ailleurs... et le projet retardé jusqu'en 2014. Les gabarits ont été démontés il y a quelques jours. Il ne reste plus que la bécasse des arbres et arbustes abattus prématurément.

## Moins chers, plus simples

Le veto du Conseil communal ne remet pas totalement en cause le concept de base. Plus simples, les pavillons ne seront plus destinés à une implantation ultérieure sur le toit du Belluard, mais pourront être déplacés vers une autre école en mal de locaux. Leur coût reviendrait à moins de 2 mios, et leur construction terminée pour carnaval 2014. Ils seront disposés selon le projet initial, en deux unités : la plus imposante, composée de 4 salles de classe – 2 de plain-pied et 2 à l'étage – sera érigée sur l'actuel parking des maîtres, dans le prolon-

*suite à la page 11*

*suite de la page 9*

gement de la cour principale. La plus petite – 1 salle de classe – sera installée dans la courette supérieure bordant la Route de la Gruyère. Les unités devraient toujours être reliées par une coursive et un escalier conduisant à deux petites cours gravillonnées.

Les salles de classe de 104 m<sup>2</sup> intégreront chacune des sanitaires et un vestiaire, le tout répondant aux dimensions légales pour des classes enfantines, ce qui permettra à la Ville de toucher une subvention cantonale de CHF 168'000.- Concernant l'aménagement extérieur, les escaliers en

béton à l'extrême est de la cour de récréation seront supprimés de même que certaines bordures, ce afin de laisser place à une construction qui mesurera tout de même 39 m de long, 12 m de large, et près de 8 m de haut.

Instructif, ce cas nous fait mieux comprendre combien il a été difficile pour la Ville d'ériger un théâtre dont le budget n'a jamais tenu l'équilibre, se ratant aujourd'hui lourdement à l'achat de 5 malheureux « cabulos ».

**Nouveau bâtiment en 2020**

Dans son évaluation des besoins pour la Vignettaz, le plan directeur des écoles prévoit, en plus des 5 salles

de classe, la création de 9 locaux spéciaux ; à savoir : 2 classes d'appui et logopédie, 3 salles pour les activités créatrices, 2 salles des maîtres et 2 économats. Ces infrastructures sont planifiées dans une seconde phase et verront le jour avec la construction d'un nouveau bâtiment à l'horizon 2020, prévu sur une parcelle contiguë au complexe scolaire. Des contacts sont d'ores et déjà engagés avec Swisscom, l'actuel propriétaire du terrain convoité. Mais Pour l'heure, rien n'est acquis, et l'expérience nous pousse à la prudence d'un chat tombé dans une mare un jour d'orage.

**Christophe Jungo**